



Compte rendu de réunion

Objet : Comité de pilotage ZSC Collines sous-vosgiennes

Date/lieu : 17 janvier 2022 à 17h en Salle Dimière (Westhalten)

Rédacteur : Claudia Caridi

Diffusion : Membres du Comité de Pilotage et éleveurs du site Natura 2000 (M. Didierjean et Mme Iltis)

Étaient présents :

M. Grappe, Président du COPIL et Président de l'association Orchidée
Mme Lallemand, Maire de la Commune de Westhalten
M Burgenath, Adjoint au maire de la Commune de Westhalten
Mme Lehry, Conseil Régional du Grand Est
M. Loesch, Conseiller municipal de la Ville de Colmar
M. Bannwarth, Adjoint au maire de la Ville de Rouffach
M. Heck Adjoint au maire de la Commune de Soultzmatt-Wintzfelden
Mme Kieffer, Association des Viticulteurs d'Alsace (AVA)
M. Guillaume, DDT du Haut-Rhin
M. Dolik, DDT du Haut-Rhin
Mme Caridi, Chargée de mission Natura 2000 (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, PNRBV)
Mme Jung, Coordinatrice Natura 2000 et M. Gilleron chargée de mission au PNRBV
M. Brignon, Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace (CEN Alsace)
M. Moock, Chargé d'études scientifiques au CEN Alsace
M. Ott, Président de Rouffach Incitation Nature
M. Grimm, Conseiller municipal de la Commune de Westhalten et secrétaire de l'association Orchidée
M. Bauer, Adjoint au maire de la Ville d'Ingersheim,
M. Michaud, Maire de la Commune d'Osenbach
M. Gollentz, Adjoint au maire de la Commune d'Osenbach
Mme Staender, Maire de la Commune d'Orschwihr
M. Zeiger, Conservateur bénévole du Grasberg pour le CEN Alsace
M. et Mme Didierjean, éleveurs sur le Bollenberg

Étaient excusés :

M. Seguin, Président du PNRBV, représenté par Karine Gares
M. Rottner, Président du Conseil régional d'Alsace, représenté par Mme Lehry qui porte son pouvoir
M. Chipponi, Sous-préfet de Thann-Guebwiller
M. Biery, président de la Collectivité Européenne (pouvoir blanc)
Mme Pagliarulo, 1^{ère} Vice-Présidente de la Collectivité Européenne
M. Furst, Conseil Régional d'Alsace (pouvoir blanc),
Mme. Rolly, Maire de la Commune de Rorschwihr (pouvoir blanc)
M. Toucas, Maire de la Ville de Rouffach, représenté par M. Bannwarth qui porte son pouvoir
M. Straumann, Maire de la Ville de Colmar, représenté par le M. Loesch qui porte son pouvoir
Mme Rochigneux, DREAL Grand-Est
M. Muller, Agent ONF Colmar
M. Lafarge, Conservateur bénévole de la RNR des collines de Rouffach pour le CEN A

Le diaporama, support de réunion est disponible sur le site <http://pnrbv.n2000.fr/les-sites-du-parc/les-sites-alsaciens/les-collines-sous-vosgiennes>

M. Grappe ouvre la séance, souhaite la bienvenue et la bonne année aux participants, excuse les absents et salue Mme le Maire de Westhalten qu'il remercie pour son accueil. Il annonce l'ordre du jour.

Approbation du dernier compte-rendu du Comité de pilotage de 2018 :

Aucune remarque de l'assemblée, le compte-rendu est approuvé.

Election de la Présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 des Collines sous vosgiennes et de la maîtrise d'ouvrage de l'animation du Document d'Objectif (DOCOB) :

Actuellement président du COPIL (depuis 2015) et M. Grappe n'étant plus maire de la Commune d'Orschwihr ni élu au Conseil départemental, aujourd'hui Collectivité Européenne d'Alsace, un nouvel élu doit assumer la présidence du COPIL.

Il remercie alors chaleureusement tous les acteurs du site, les associations, les bénévoles impliqués, les services de l'Etat, les élus et les éleveurs du site, ainsi que le PNRBV et l'animatrice du site Natura 2000, présente sur le terrain et proche des acteurs locaux.

M. Guillaume, après avoir à son tour remercié chaleureusement M. Grappe de ses actions en tant que Président, sa qualité d'écoute et d'action, procède aux élections.

Mme. Nathalie Lallemand, maire de la Commune de Westhalten déclare sa candidature et est élue à l'unanimité.

M. Guillaume précise que cette présidence dure 3 années.

Mme Lallemand remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges qui renouvelle sa candidature pour l'animation du site Natura 2000, est réélu à l'unanimité, pour 3 ans également.

Animation du site : les contrats Natura 2000

L'animatrice du site présente les contrats Natura 2000 en cours d'instruction. Quatre contrats font l'objet d'une demande de paiement (pastoralisme sur la RNR des Collines de Rouffach, sur Westhalten, Orschwihr et Soultzmatt) deux autres (débroussaillage sur la RNR et le Grasberg) doivent encore faire l'objet d'une réception suite à une dernière tranche qui se réalise cet hiver.

Construit sur un pas de temps de 3 années, ces derniers ont été prolongés par des avenants afin de couvrir leur temps d'éligibilité maximum, soit 5 années.

M. Mook demande si les avenants concernant la RNR et le Grasberg sont instruits (pour la période 2020-21). M. Dolik répond qu'ils sont engagés financièrement, qu'il ne reste qu'une signature pour les valider officiellement. M. Mook souhaite un courrier de confirmation auprès du service comptable du Cen Alsace afin de pouvoir engager la mise en œuvre de la dernière tranche de travaux.

Ces contrats représentent un total subventionné de 181 990€ (Etat/FEADER), ils concernent 90 ha et l'investissement des Communes (Westhalten, Soultzmatt et Orschwihr) représente 12 817, 60€.

M. Zeiger demande pourquoi l'investissement de la Commune de Bergheim (soit environ 2000 € /année) ne figure pas sur le tableau présenté (cf diapositive 3 du support de présentation). L'animatrice précise qu'il ne s'agit ici que des investissements dans le cadre de contrats et que les dépenses liées aux autres chantiers ne sont pas présentées.

M. Gollentz interroge l'assemblée quant aux différences de dépenses élevées entre les sites en gestion Conservatoire (RNR des Collines de Rouffach, Grasberg) par rapport aux autres sites. Mme Lallemand rappelle que de nombreux chantiers bénévoles sont réalisés sur la Commune de Westhalten, notamment avec des viticulteurs, et que ces actions ne sont pas traduites par les dépenses présentées. L'animatrice précise qu'il s'agit d'un choix de gestionnaire de faire appel à des entreprises spécialisées pour la gestion du site et que chaque

chantier a son propre coût. Les chantiers (objets et mise en œuvre des contrats) ne sont pas toujours comparables entre eux.

M. Ott souligne l'importance de la motivation des communes à proposer des actions qui permettent l'implication locale et collective, entre les passionnés de nature, les habitants et les viticulteurs. Les associations sont là pour stimuler les actions. Les réalisations sont dépendantes de la volonté des élus qu'il salue pour leur implication, dans le respect et la responsabilité des enjeux du site.

Renouvellement des chartes Natura 2000 :

Chaque collectivité (propriétaires majoritaires) a été contactée par l'animatrice Natura 2000 et s'est vue proposer le renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000 du site des Collines sous vosgiennes, pour la période 2022-2027. Pour ce faire, la démarche Natura 2000, les enjeux du site et les items de la charte ont été présentés en conseil municipal.

L'animatrice a instruit le renouvellement de 12 dossiers de charte, pour une surface de 323,35 hectares.

Il convient à ce jour de s'assurer de l'envoi aux services fiscaux pour valider définitivement les surfaces d'adhésion.

Les chantiers bénévoles : une implication remarquable

Le Cen Alsace a organisé 2 chantiers bénévoles sur la RNR des Collines de Rouffach, et deux chantiers sur le Grasberg en lien avec la municipalité de Rorschwihr et Bergheim, ainsi qu'avec l'EPFEVPA des Sillons de Haute Alsace. Des travaux sont également prévus chaque année sur le Mont de Sigolsheim (grâce à des fonds octroyés annuellement par la Ville de Kaysersberg-Vignoble), en trois phases de travaux.

L'association Orchidée en lien avec le PNR a organisé une demi-douzaine de chantiers, essentiellement sur le Zinnkoepfle et le Strangenberg.

Au sein de l'association Orchidée, une rencontre hebdomadaire s'organise tous les lundis, pour « une activité de détente, bonne pour le corps et pour les landes ».

M.Grimm, à l'origine de ces rendez-vous, témoigne de l'engouement pour cette activité qu'il anime avec une quinzaine de personnes, retraitées, qui viennent régulièrement depuis août 2020. Un des participants indique l'aspect « régénérant » de cette activité. Les bénévoles vont jusqu'à concevoir des outils qu'ils perfectionnent à chaque nouveau modèle. Il s'agit essentiellement d'arrachage manuel d'arbustes, afin d'avoir un résultat pérenne de l'action.

Depuis 2020, cette activité représente une centaine de demi-journées et 500 heures de travaux bénévoles.

Atteinte constatée : procédure judiciaire en cours sur Kaysersberg Vignoble

Un propriétaire viticole, voisin du site Natura 2000 dans la partie forestière du Mont de Sigolsheim, propriété communale de Kaysersberg-Vignoble gérée par l'ONF, a grignoté un linéaire de lisière forestière d'environ 200 mètres de long, sur plus ou moins 1,5 mètre de large. Cette même lisière avait fait l'objet d'un soin de gestion particulier de la part de l'ONF, d'étagement de lisière, pour ses vocations biologiques et paysagères. Cette lisière comprend de nombreuses espèces remarquables, rares et protégées (*Orchis Simia*, *Aster amelle*, plusieurs espèces de lézard). Le propriétaire viticole a porté atteinte au site Natura 2000, déposé les remblais en site Natura 2000 (propriété communale) et déplacé des bornes, en pleine période de floraison (fin avril début mai 2021). Une plainte a été déposée par Alsace Nature et l'ONF instruit la procédure.

A ce jour, une remise en état est exigée aux frais du domaine viticole ainsi qu'un re-bornage. La remise en état est réalisée par une entreprise spécialisée en gestion d'espaces naturels et l'objet des travaux a été étudié par le CEN Alsace (gestionnaires de parcelles adjacentes, mobilisé pour une expertise technique), l'ONF et le PNRBV.

Après près d'un an d'instruction, les travaux sont en cours et sont suivis par le PNR.

Pédagogie et sensibilisation

Lors de la fête de la nature, le PNR a proposé une conférence (camping d'Osenbach) et une balade guidée à la découverte des Orchidées sauvages (Zinnkoepfle) avec M. Damien Martinak. Le Muséum d'Histoire Naturelle de Colmar et le PNR ont proposé une sortie à la découverte des papillons sur le Grasberg. Le Grasberg a fait l'objet de deux balades découverte à l'initiative des municipalités de Rorschwihr et Bergheim ainsi qu'une sortie avec l'OFB et Haies Vives d'Alsace pour la cueillette de semences d'arbustes en vue de multiplier des plants sous le label « végétal local ».

L'association Orchidée et le PNRBV ont également organisé la Fête du Zinnkoepfle le 31/10 avec de multiples ateliers. Par ailleurs, l'association RIN organise régulièrement des sorties pédagogiques afin de valoriser le site et le piémont de manière générale en sensibilisant le public aux enjeux de conservation du secteur.

Suivis scientifiques : Suivi du Lézard vert (présenté par Mathieu Gilleron)

Le Lézard vert est considéré « En danger » à l'échelle de l'Alsace et 90% de la population alsacienne est présente sur le site Natura 2000 des collines sous-vosgiennes. Le PNRBV, structure animatrice du DOCOB a donc une responsabilité dans la connaissance et la conservation de l'espèce. C'est pourquoi, un suivi permettant une estimation de l'état des populations est réalisé afin de suivre les évolutions dans le temps (en lien avec la gestion notamment et le réchauffement climatique). Grâce à l'appui de l'association Bufo (association pour l'étude et la protection des amphibiens et des reptiles d'Alsace) et à son travail dans le cadre de l'Observatoire de la Biodiversité du Grand-Est, un protocole adapté au site Natura 2000 est réalisé et testé en 2021. Sur 96 parcelles échantillons prospectées, 54% des individus sont observés en lisière (frontière de deux biotopes différents) et 22% sont observés au sein d'une pelouse stricte. D'où l'intérêt de préserver les pelouses bien sûr, mais également la mosaïque d'habitats.

M. Grimm demande ce qu'il faut entendre par « mosaïque », M. Gilleron précise qu'il s'agit d'un ensemble intégrant des pelouses rases et des pierriers, des arbustes plus ou moins hauts et plus ou moins denses. Il s'agit simplement d'une diversité de biotopes, favorisant la multiplicité des micro-habitats.

Suivis scientifiques : Suivi du pâturage

Depuis 2013, un pâturage extensif (fin d'été) est mené via des contrats Natura 2000 (prestation or PAC).

Un suivi de l'évolution phytosociologique (communautés végétales) est réalisé (*PNRBV.Treiber.2013, 2014 puis PNRBV. CC.2015, 2016, 2020*) sur 20 placettes permanentes, identifiées par des bornes de géomètre.

Ce suivi identifie des cortèges végétaux qui se maintiennent (associations végétales stables), une tendance vers l'éclaircissement de la végétation, une tendance d'embroussaillage continu avec un recouvrement au sol, plus faible, une baisse de l'Aster amelle, espèce protégée au niveau national (néanmoins, la floraison de cette espèce étant en fin d'été, il serait aisé de l'extraire des enclos). Ce rapport sera accessible en téléchargement sur le site <http://pnrbv.n2000.fr/les-sites-du-parc/les-sites-alsaciens/les-collines-sous-vosgiennes>.

En complément de l'étude phytosociologique, un protocole de suivi de la conduite du troupeau a été testé cette année 2021 pour une mise en œuvre annuelle. Ce suivi a pour but de rattacher l'évolution des communautés végétales à la pratique pastorale et d'orienter une conduite de troupeau « conservatoire », c'est-à-dire conforme aux attentes conservatoires, à savoir une consommation de l'herbe optimale avec le moins de dégradation possible. Ce suivi indique en effet que la seule mention du poids UGB n'est pas suffisant pour définir la conduite idéale sur le terrain, en effet, pour des biotopes similaires, les résultats sont différents. Cette méthode sera réalisée avec les éleveurs à l'avenir, afin que ces derniers puissent cerner les attentes conservatoires et permettre un dialogue avec des références communes.

L'animatrice invite M. Alain Didierjean, éleveur sur le Bollenberg depuis 2020, à témoigner de sa pratique.

M. Didierjean, éleveur en plein air intégral et en conversion bio, a fait face à de nombreux problèmes cette saison et particulièrement cette année 2021. Les terrains sont très difficiles : le manque de sol rend difficile la mise en place d'un filet mobile, la densité de pruneliers à certains endroits implique une usure prématurée des filets et une difficulté supplémentaire, le contact entre la broussaille et les filets induit une baisse de courant électrique et un risque de divagation des brebis. Par ailleurs, des promeneurs se plaignent du courant électrique dont leurs chiens sont victimes. De même, le grand gibier, certainement surpris par l'arrivée de filets mobiles, s'accrochent, se blessent et détruisent les filets avec à nouveau des divagations de brebis. Cette divagation de brebis a causé des dommages sur les récoltes avec demande de dédommagement aux exploitants viticoles.

M. Didierjean commence sa carrière dans l'élevage.

Au moment de la construction du devis, il espérait dégager une rémunération lui permettant d'investir dans du matériel agricole, mais compte tenu du soin apporté à la conduite du troupeau, plus importante sur ces terrains (usures des clôtures, allers-retours incessants du fait des divagations régulières avec dépenses élevées en carburant, plainte et dédommagement des viticulteurs), aucun bénéfice n'a été réalisé, seuls les frais de fonctionnement ont été dédommagés.

M. Didierjean précise que si des contrats sont à construire prochainement, il est probable que son devis augmente quelque peu, mais précise également que si ces terrains sont synonymes uniquement de contrainte, il risque à terme de ne plus accepter de venir, car le stress vécu sur ces terrains ne se calcule pas. Par ailleurs, le débroussaillage des linéaires de clôture serait une aide appréciée et permettrait de faciliter le travail.

M. Brignon rappelle que le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace a été très satisfait de la conduite du troupeau sur la RNR des Collines de Rouffach et annonce que **la Région Grand Est, dans le cadre de la gestion courante de la RNR, va financer le pastoralisme pendant cette année de transition 2022** (année blanche en contrat).

M. Gollentz rajoute qu'il reste peu d'éleveurs en plein air intégral, favorable à venir paître ces terrains difficiles. Il ne comprend pas pourquoi M. Didierjean n'aurait pas le droit aux MAEc, comme c'est le cas pour les éleveurs du Bickenberg. Dans tous les cas, maintenant qu'il y a de bons éleveurs sur les landes, il convient de les garder. Il complète en rappelant les budgets élevés dépensés pour du débroussaillage (souvent de la restauration) qui doivent profiter à ce type d'éleveur en voie de disparition, qui entretiennent le site en amont de la nécessité de restaurer.

M. Didierjean acquiesce en précisant que les MAE lui apporteraient davantage de visibilité et de cohérence. Par exemple, s'il a une attaque de loup dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (dotation environnementale) les dégâts ne seraient pas reconnus par la PAC et il n'aurait pas le droit aux aides.

Mme. Lallemand rajoute que la Commune de Westhalten notamment, est fière d'avoir des troupeaux sur ses terrains, de participer au cercle vertueux d'un élevage de qualité favorisant l'accès à une nourriture saine. Cela crée de la vie et de la diversité au sein du vignoble. Elle ajoute qu'un lien doit être fait entre l'éleveur et les syndicats viticoles pour étudier d'autres possibilités.

Mme Caridi confirme le broyage systématique des linéaires pour cette année 2022.

Concernant les MAE, en 2005, le Conseil Scientifique Régional pour la protection du Patrimoine Naturel (CSRPN) a émis un choix défavorable à la mise en place d'un bail rural agricole nécessaire pour obtenir des MAE sur les landes sèches les plus sensibles (Bollenberg, Strangenberg). Les arguments sont les suivants : le bail rural ne permet pas assez de souplesse pour changer d'une année à l'autre les opérations de gestion, la gestion mécanique ne doit pas être abandonnée au profit d'un pâturage (plus de contrat Natura 2000 si subvention PAC), le nombre d'espèces sensibles importantes à soustraire du plan de pâturage n'était pas assez bien cartographié à l'époque. Néanmoins, suite au recul sur la pratique, il n'est pas exclu de réitérer la demande, avec un encadrement strict (éviter des espèces sensibles localisées, plan de gestion complet permettant de la souplesse de la pratique).

L'année de transition 2022 est la même qu'il s'agisse des contrats Natura 2000 ou de la PAC. L'animatrice du site Natura 2000 va donc travailler avec les éleveurs et mener, en lien avec la chambre d'agriculture, des simulations (apports MAE) pour trouver la meilleure solution pour les éleveurs et la conservation du site.

Dans ces conditions, M. Didierjean accepte de continuer l'expérimentation et le travail sur les landes.

Perspectives 2022 : Généralités

L'animatrice Natura 2000 présente les perspectives 2022, à savoir la poursuite de l'accompagnement des éleveurs, le montage de contrats sur la période 2023 – 2027, la poursuite de l'accompagnement des chantiers bénévoles, la poursuite de l'accompagnement des éleveurs et des projets de sensibilisation. Concernant les projets de sensibilisation, une plaquette descriptive du site Natura 2000 est prévue, ainsi qu'une exposition sur la trame thermophile du piémont associée à un guide descriptif des enjeux biologiques de cette trame (des villages jusqu'au sommet des collines en passant par les vignes, les landes, les broussailles et les forêts).

Perspectives 2022 : Mise à jour de la cartographie des habitats naturels sur le site Natura 2000

La mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site a été sollicitée. Cette étude est la première étape avant la révision du DOCOB car elle permet de mettre à jour le diagnostic biologique du site et l'évaluation de la gestion. L'étude est demandée au titre de l'animation Natura 2000, mais reste sous réserve de crédits. Les budgets ne sont à ce jour pas encore arrêtés.

Perspectives 2022 : Sondage archéologique sur le Zinnkoepfle

Dans le cadre du projet intitulé « *Mise en lumière d'un patrimoine oublié sur le Zinnkoepfle* », qui vise à restaurer les pelouses du Zinnkoepfle avec un regard sur le petit patrimoine rural enseveli sous les bosquets, une opération de fouille archéologique est à l'étude (Evaluation des incidences obligatoires au titre de Natura 2000, en cours). Cette fouille réalisée par l'Inrap de Strasbourg serait conventionnée par le PNR et se réaliserait courant avril.

Perspectives 2022 : Balisage d'un sentier existant

Mme. Lallemand présente au COPIL le souhait de la municipalité de Westhalten, de baliser un sentier existant afin de valoriser davantage le site au public, en lien avec les engagements de la Commune de Westhalten vis-à-vis de la charte (« *Informer et solliciter le Copil [...] pour tous projet d'aménagements* »).

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le balisage du sentier concerné sera mis à l'étude afin de l'inscrire dans un itinéraire touristique.

Divers :

M. Burguenath interroge l'assemblée de contraintes à imposer aux professions viticoles, en limite du site. Mme Kieffer répond qu'un texte est à l'étude car d'autres sites Natura 2000 incluent des parcelles viticoles sur lesquelles aucune contrainte n'est identifiée mais rien n'est à ce jour confirmé.

M. Zeiger sollicite l'assemblée sur la diffusion de la lettre Natura 2000 éditée par le PNRBV, pas assez diffusée à son goût. L'animatrice répond que chaque Commune concernée par un site Natura 2000 au sein du PNRBV est destinataire de 10 exemplaires. Ce document est une lettre d'information destinées aux élus et aux acteurs du territoire (membres du Copil, associations locales). Il ne s'agit pas d'un document « touristique », mais il est toujours possible d'étoffer la liste de diffusion de cette dernière.

M. Burguenath sollicite l'assemblée au sujet de la possibilité de tester le feu comme moyen de gestion, à l'image de ce qui a pu se réaliser dans des temps anciens.

M. Ott rajoute que dans ces temps anciens, la gestion locale était morcelée et diversifiée, permettant l'expression de biotopes variés.

M. Guillaume précise que l'arrêté du 14 février 1997 portant réglementation du brûlage des végétaux interdit strictement l'incinération des végétaux sur pied et qu'un arrêté ne peut pas être considéré au cas par cas.

Néanmoins, il convient de se renseigner sur l'utilisation du feu dans d'autres milieux naturels, voir si des études existent, quelles seraient celles à mener si la gestion par le feu reste souhaitée, au regard des efforts déjà menés, tant sur la restauration que le pastoralisme.

La présidente du COPIL du site Natura 2000 des Collines sous-vosgiennes
Nathalie LALLEMAND